



Evaluation transversale portant sur les approches territoriales intégrées soutenues par les FESI en Bretagne sur la période 2014-2020





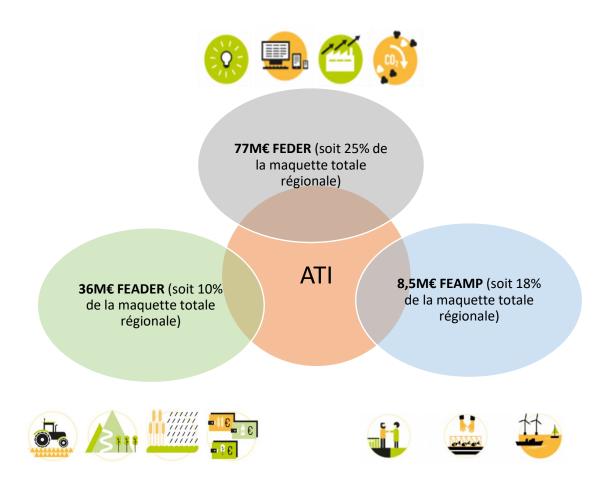
Quelle approche territoriale des fonds européens dans le cadre de la programmation 2014-2020 ?

L'approche retenue en Bretagne pour la mise en œuvre des volets territorialisés des fonds européens sur la période 2014-2020 s'appuie sur une démarche globale et la volonté de déployer une vraie stratégie interfonds.

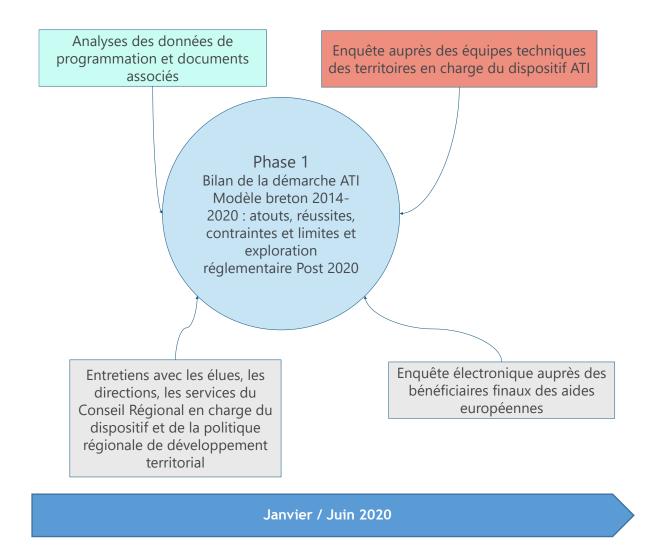
En cohérence avec l'approche retenue pour la politique territoriale de la Région Bretagne, historiquement mise en œuvre dans le cadre d'une contractualisation avec les pays, les volets territorialisés des programmes européens 2014-2020 ont été construits à cette échelle, complétés d'un volet spécifique « urbain » du FEDER pour les Métropoles de Brest et Rennes. Ils ont également été pensés de manière convergente entre eux et avec la politique territoriale du Conseil régional via les Contrats de partenariat.

Quel que soit le fonds européen, les territoires engagés dans ces volets ont en charge l'animation locale, l'accompagnement des porteurs et la sélection des projets. L'instruction réglementaire, de même que la gestion financière des dispositifs n'ont pas été déléguées et restent donc de la responsabilité de l'Autorité de gestion (AG), en l'occurrence du Conseil régional pour le FEDER et le FEADER. Pour ce qui est du FEAMP, la Région est Organisme Intermédiaire (OI) avec délégation de gestion.

Ainsi, au total, en région Bretagne, sur la programmation 2014-2020, plus de 121 millions d'euros de fonds européens sont mis en œuvre dans le cadre d'approches territoriales intégrées (ATI), mobilisant du FEDER, du FEADER et du FEAMP en complément des co-financements régionaux, pour les 21 Pays et les 2 métropoles.



Des travaux évaluatifs qui combinent plusieurs natures d'investigations et d'analyses pour comprendre l'efficacité, l'efficience et la pertinence du dispositif



Concernant les enquêtes :

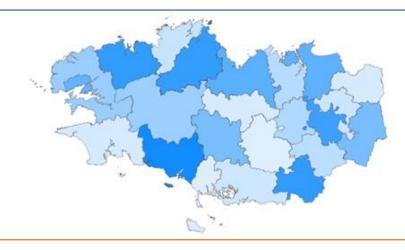
- L'enquête électronique qualitative auprès des bénéficiaires plurifonds visait 161 destinataires¹ (Taux de réponses de 26% : réponses complètes et valorisables)
 - ➤ Bénéficiaires FEDER ITI : 46 contactés -> 14 réponses (30%)
 - ➤ Bénéficiaires FEADER LEADER : 16 contactés -> 7 réponses (43%)
 - ➤ Bénéficiaires FEAMP DLAL : 99 contactés -> 22 réponses (22%)
- L'enquête électronique qualitative, adressée aux équipes techniques, auprès des 23 territoires :
 - 1 questionnaire plurifonds présentant une trentaine de questions ouvertes
 - 22 retours complets et exploitables

¹ Le nombre de bénéficiaires contactés est directement lié aux nombres d'adresses emails disponibles et valides dans le base de suivi des opérations : SYNERGIE et OSIRIS.

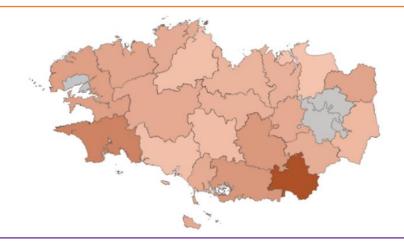
Une dynamique de programmation hétérogène entre fonds et territoires

Les cartes présentées, réalisées sur la base des données de programmation arrêtées à fin Mars 2020, cidessous (plus la couleur est foncée, plus le taux de programmation est important) montrent que, même si la contribution du dispositif ATI à la mise en œuvre des programmes européens en région Bretagne est effective, il persiste des dynamiques de mise en œuvre différentes entre les différents fonds et les différents territoires.

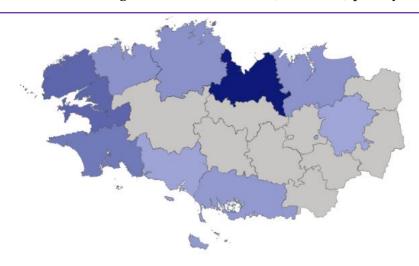
Taux de Programmation du FEDER (Mars 2020) par Pays et Métropoles



Taux de Programmation du FEADER (Mars 2020) par Pays



Taux de Programmation du FEAMP (Mars 2020) par Pays



Quel bilan évaluatif du dispositif ATI?

Un dispositif qui présente des atouts :

Les ATI ont permis de soutenir des dynamiques territoriales de projets et de donner aux territoires un éventail de possibilités de financement pour répondre à une diversité de besoins/enjeux

La mise en œuvre du dispositif ATI a permis d'une part une proximité des politiques régionales avec les besoins des territoires et les porteurs de projets et d'autre part a permis l'accessibilité des fonds européens pour le territoire et les porteurs de projets avec une véritable égalité d'accès aux dispositifs

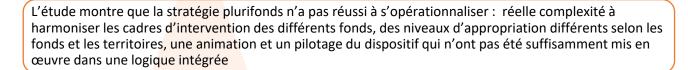
La mise en œuvre des ATI dans les territoires a permis de faire émerger des projets qui n'auraient pas vu le jour sans les ATI et, de fait de soutenir des porteurs qui n'avaient jusqu'à présent pas bénéficié de fonds européens

La mise en place des ATI a permis aux acteurs du territoire de s'organiser pour faire émerger des projets intégrés grâce à un accompagnement de proximité

Les ATI ont permis de renforcer les collaborations territoriales et le lien entre les territoires et le Conseil régional

Le dispositif ATI a permis de faire monter en compétences l'ensemble des parties prenantes (acteurs des territoires et porteurs de projets) en matière d'ingénierie de projets européens

Mais qui n' a pas réussi à juguler certaines faiblesses :



Des moyens humains mobilisés par le Conseil régional supérieurs à ce qui avait été préalablement prévu pour permettre de répondre aux difficultés de gestion, sécuriser et dynamiser la programmation des projets

Des territoires qui ne sont pas tous outillés (expertises, compétences et moyens) et qui n'ont pas investi de la même manière pour animer ce dispositif

Un disp<mark>ositif qui a abouti à l'émergence de très</mark> nombreux projets, parfois mobilisant des enveloppes de fonds europénes réduites, ce qui a impacté l'efficience du dispositif

Un manque parfois d'accompagnement des porteurs de projets tout au long de la vie du dossier permettant de sécuriser les projets

Un dispositif qui reste restreint sur un nombre limité de thématiques, ce qui a pu rendre l'émergence de projets parfois compliquée sur certaines thématiques et des stratégies territoriales qui n'avaient pas été suffisamment travaillées notamment sur l'identification de projets matures

A retenir pour alimenter la réflexion sur les perspectives de mobilisation des fonds européens visant à soutenir le développement territorial sur la période 2021-2027

Un dispositif ATI qui, sur la période 2014-2020, a été pensé en cohérence et forte imbrication avec la politique régionale de développement territoriale. Cette dernière étant en évolution, le futur dispositif de soutien au développement territorial via les fonds européens devra être mis en cohérence avec l'évolution de la stratégie régionale afin de garantir la complémentarité des dispositifs.

Un dispositif qui doit permettre de continuer à soutenir, via les fonds européens, une diversité de projets et de porteurs en lien direct avec les enjeux et besoins de tous les territoires bretons

Des principes d'intervention et de gestion qui vont rester spécifiques à chaque fonds (FEDER, FEADER et FEAMP) pour la programmation 2021-2027, combinés à des temporalités de programmation différente (notamment sur le FEADER avec un début de programmation prévue en 2023) qui invitent à réviser l'approche plurifonds pour réduite les effets de complexité de gestion associés.

Un travail d'appui et d'accompagnement des porteurs qui doit être revu pour sécuriser le plus en amont possible les projets et impacter la performance de la programmation et du dispositif.

Des principes de mise en œuvre qui doivent évoluer pour limiter le nombre « d'intervenants » et permettre d'améliorer l'efficience global du dispositif

Pour plus d'informations sur les fonds européens, les projets soutenus en Bretagne, visitez le site europe.bzh et suivez-nous sur facebook et twitter @EuropeBretagne.

